

L'EXPORTATION DES DECHETS DES ALPES-MARITIMES HORS DU DEPARTEMENT.

Les équipements de traitement de déchets ménagers des Alpes-Maritimes sont les suivants :

1/- à Antibes-Vallauris un incinérateur géré par VALOMED :

Deux fours d'une capacité cumulée de l'ordre de 160.000 tonnes/an (156.216 T incinérées en 2010). Production d'électricité.

- Longtemps les MIOM issus de l'usine d'Antibes ont été déversées "sur le tas", les associations de riverains estiment que les dépôts aux abords de l'incinérateur, représentent autour de 325.000 tonnes de MIOM, ensuite les mâchefers ont été transportés vers une destination plus correcte,

| PROVENANCES DES DECHETS | | | |
|-----------------------------|-----------|----------------|-----------|
| UNIVALOM | 38.310 T. | CASA | 90.998 T. |
| Encombrants broyés UNIVALOM | 1.812 T. | SIVADES | 7.600 T. |
| | | Autres apports | 17.495 T. |

Production de MIOM : 21,2% du tonnage, soit 33.142 T.

Ils sont actuellement entreposés dans deux décharges :

- l'une dans les Bouches du Rhône : Décharge exploitée par Veolia Propreté (Septème les Vallons) pour un total de 30.191 tonnes.
- l'autre dans le Vaucluse : Décharge exploitée par SITA-SUD (Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau) pour un total de 2.951 tonnes.

Production de REFIOM : 3,7%, soit 5.780 T.

(source : Bilan VALOMED 2010)

2/- à Nice-L'Ariane un incinérateur géré par SONITHERM :

Quatre fours d'une capacité cumulée de 385.000 T an. (311.300 T incinérées en 2011). Production de chaleur.

Les MIOM issus de l'incinérateur de Nice-l' Ariane sont actuellement entreposés dans deux décharges :

- l'une dans les Bouches du Rhône : Veolia Propreté (Septème les Vallons) pour un total de 42.250 tonnes
- l'autre dans le Vaucluse : Delta Déchets pour un total de 25.648 tonnes,
- soit un total exporté hors département de 70.898 tonnes...

(source : Bilan SONITHERM 2011)

- Ces deux fours, très anciens, ont subi des "remises à niveau" de leur système de filtration pour respecter les nouvelles normes de rejet en 2006 et 2007.
- En principauté de Monaco un incinérateur géré par la Société Monégasque d'Assainissement, mais nous ne sommes pas en France, donc aucune obligation de livrer les informations classiques sur les tonnages traités, leur provenance, la destination des mâchefers...

3/- Depuis 2010 : un Centre de Valorisation Organique au Broc (Vallée du Var) :

D'une capacité de traitement de 30.000 tonnes d'OMR par an.

Depuis la fermeture de la décharge de la Glacière les déchets ménagers du SIVADES - Syndicat intercommunal de l'ouest du département (Grasse-Cannes), environ 100.000 tonnes/an d'OMR + 45.000 tonnes d'apports en déchetteries, sont traités pour partie dans le département, à l'incinérateur de Nice-L'Ariane, celui d'Antibes-Vallauris et au CVO du SMED au Broc. le reliquat est exporté :

- vers la décharge de Septème les Vallons pour 33.858 tonnes en 2011 (Veolia propreté - Bouches du Rhône),
- vers l'ISDND de VENTAVON pour 16.648 tonnes en 2011 (Groupe VEOLIA Propreté - Hautes-Alpes)
- vers l'incinérateur de Vedène (NOVERGIE, Filiale de SITA - Suez - Vaucluse) pour 18.541 tonnes en 2011.

Soit une exportation totale hors département pour le SIVADES de 69.047 tonnes en 2011 (pas mal pour un syndicat qui traite les déchets de 166.000 habitants...).

(Source Bilan SIVADES 2011)

Enfin, sur les 351.300 T de boues des stations d'épuration produites dans le département (chiffre 2007 selon le PEDMA), environ 100.00 tonnes sont exportées hors département sans traitement.

Cela représente une exportation totale hors département de près de 280.000 tonnes entre les MIOM, les OMR et les boues.